



ᑲᑎᑲᑦ ᑕᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ ᑕᑦᑲᑦᑲᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 132^e RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATES : Les 18, 19, 20 et 21 juin 2012

LIEU : Bureau municipal, Kangirsuk

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Michael Barrett
Adamie Kalingo

Nommés par le gouvernement du Canada :

Gilles H. Tremblay
Thessa Girard-Bourgoin, vice-présidente

Nommées par le gouvernement du Québec :

Paule Halley
Denyse Gouin
Sylvie Létourneau, présidente

Analyste en environnement :

Nancy Dea

Secrétaire exécutive :

Stéphanie Benoit

SONT ABSENTS :

Charlie Arngak
Claude Abel

INVITÉS :

Jean-Marc Séguin, directeur technique, Fonds d'exploration minière du Nunavik
Joseph Annahatak, vice-président, ARK

Louisa Jeannie Thomassi, coordonnatrice de recherche inuit pour le Nunavik, ARK
Mary Nassak, conseillère régionale de l'ARK pour le village nordique de Kangirsuk

OBSERVATEURS

Christopher Chin, directeur adjoint pour l'environnement et la terre, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

Selena Whitely, directrice adjointe stagiaire, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 132^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h 00 le 19 juin 2012, à Kangirsuk. La présidente invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux de la 131^e et de la conférence téléphonique du 17 avril 2012
3. Affaires découlant de la 131^e réunion et correspondance :
 - a) Lettre sur le projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020
 - b) Lettre sur le projet de nettoyage de la ligne « Mid-Canada »
 - c) Prix Phénix de l'environnement
 - d) Nettoyage des réservoirs d'eau – lettre transmise
 - e) Révision de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
 - f) Gestion des matières résiduelles
 - i) Plan de gestion des matières résiduelles
 - ii) Aimants sur les matières résiduelles dangereuses domestiques
4. Budget, secrétariat et membres
 - a) Régie interne
 - b) Budget
 - c) Plan quinquennal
 - d) Rapport annuel 2011-2012
5. Projet de loi fédérale C-38 - *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures*
6. Plan Nord
 - a) Projet de loi no 65 - *Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord*

- b) Programme de cession de terres publiques
 - c) Renforcement des activités du MDDEP sur le territoire
- 7. *Projet de loi no 71 - Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*
- 8. *Projet de loi no 34 - Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*
- 9. Changements climatiques
 - a) Stratégie d'adaptation 2013-2020
 - b) Plan d'action 2013-2020
- 10. Exploration minière
 - a) Mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
 - b) Rencontre avec les intervenants locaux
 - c) Visite du territoire
- 11. *Plan Nunavik*
- 12. Symposium scientifique international : planifier la conservation des grands écosystèmes nordiques québécois
- 13. Conférence de l'Année polaire internationale 2012
- 14. Divers
 - a) Atelier du CCCPP à propos du déclin du caribou
 - b) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*
- 15. Dates et lieu de la prochaine réunion

2. Révision des procès-verbaux de la 131^e réunion et de la conférence téléphonique du 17 avril 2012

Les membres proposent des modifications au procès-verbal de la 131^e réunion. L'adoption est reportée à la prochaine réunion. Ils suggèrent également des modifications mineures au procès-verbal de la conférence téléphonique du 17 avril 2012 qui est adopté.

3. Affaires découlant de la 131^e réunion et correspondance

a) *Lettre sur le projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020.*

En avril 2012, le CCEK a transmis une lettre à M^{me} Diane Jean (sous-ministre, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)) à propos du projet de stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des recommandations concernant le futur plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Le secrétariat a reçu la confirmation que la lettre avait été bien reçue. Le CCEK tient à féliciter le gouvernement du Québec pour l'élaboration du projet de stratégie. En raison des conséquences importantes actuelles et anticipées du réchauffement du climat

dans le Nord-du-Québec, le CCEK est d'avis qu'il sera nécessaire de déterminer les mesures d'adaptation requises pour le Nunavik. Il souhaite que, avec la mise en place de la stratégie, le prochain plan d'action soit davantage orienté sur les mesures d'adaptation. Les changements climatiques sans cesse croissants ont un impact considérable sur la qualité de vie des Inuits.

b) Lettre sur le projet de nettoyage de ligne « Mid-Canada »

Le CCEK a transmis en mai 2012 un avis aux administrateurs fédéral et provincial de la CBJNQ relativement à la restauration complète des sites de la ligne « Mid-Canada » située au Nunavik. Les membres ont étudié la documentation liée aux projets de nettoyage entrepris par le passé et conclu que de nouvelles mesures de remédiation sont nécessaires à l'amélioration de la sécurité publique et à la protection de l'environnement. Le CCEK est d'avis qu'une troisième phase de nettoyage devrait être mise en place et que les gouvernements fédéral et provincial devraient entamer des discussions avec l'Administration régionale Kativik (ARK) en vue de conclure une entente à ce sujet.

c) Prix Phénix de l'environnement

Considéré comme la plus haute distinction environnementale décernée au Québec, le Phénix de l'environnement est un concours annuel, résultant d'un partenariat entre le MDDEP, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Éco Entreprises Québec et la Fondation québécoise en environnement, dont la mission est de faire connaître et de promouvoir l'excellence et le savoir-faire des organisations du Québec en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Lors de sa 131^e réunion, le CCEK avait décidé de soutenir une candidature au concours. C'est pourquoi la secrétaire exécutive a transmis à l'autorité concernée, en mars 2012, le dossier complet de l'ARK pour son projet de réhabilitation de sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik. Le 24 mai 2012, lors de la 15^e cérémonie officielle de remise des prix, l'ARK a remporté le Phénix de l'environnement dans la catégorie « Municipalités et organismes municipaux – Réalisations à caractère environnemental » 2012. Ce projet s'inscrit dans la mobilisation des communautés autochtones pour un environnement durable. La problématique des sites miniers abandonnés existe depuis des décennies, mais le nettoyage de ces sites n'a débuté qu'en 2005 pour atteindre, en 2011, les principaux objectifs du projet. Après avoir inventorié et classifié des sites, l'ARK a conclu des ententes avec, entre autres, plusieurs instances nordiques dans le but de constituer une équipe de travail locale et régionale possédant les connaissances et la formation requises pour assurer la gestion d'une quantité importante de matières résiduelles, incluant des matières dangereuses.

d) Nettoyage des réservoirs d'eau – lettre transmise

Le CCEK a transmis, en mars 2012, une lettre à M^{me} Ginette Fortin (présidente, Société d'habitation du Québec (SHQ)) concernant l'entretien des réservoirs d'eau potable dans les logements sociaux du Nunavik. Il souhaiterait en fait que la SHQ assure, à la population du Nunavik résidant dans les logements sociaux, une eau de qualité et un nettoyage adéquat des réservoirs d'eau potable. À cette fin, il suggère que le financement versé à l'Office municipal d'habitation Kativik par la SHQ tienne compte de l'entretien et du nettoyage des réservoirs d'eau potable qui se trouvent dans ses logements sociaux.

Par ailleurs, les membres voudraient obtenir plus d'information sur le mandat du Comité sur l'habitation dans la région Kativik créé par l'Entente concernant la mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois en matière de logement au Nunavik.

e) Révision de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale

La secrétaire exécutive a échangé des courriels en mars 2012 avec M^{me} Marie-France Renaud (greffière à la procédure, Comité permanent de l'environnement et du développement durable (ENVI)) pour lui signifier que le CCEK avait pris connaissance du Premier Rapport de ENVI intitulé *Examen prévu par la Loi de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale: protéger l'environnement, gérer les ressources* (mars 2012) et qu'il était toutefois étonné de constater que sa participation n'avait pas été prise en considération. Elle a rappelé que le CCEK avait transmis un avis à ce sujet à ENVI en février 2011 et que le secrétariat était demeuré en communication avec différents responsables au cours des démarches de consultations.

M^{me} Renaud a expliqué que ENVI a entrepris un tout nouvel examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) en octobre 2011. Lorsque des élections sont déclenchées, les comités parlementaires cessent d'exister et leurs études prennent fin. Afin d'entreprendre une étude, lors d'une nouvelle législature, les comités doivent adopter une nouvelle motion à cet effet, ou dans le cas de la LCÉE, un nouvel ordre de renvoi de la Chambre des communes doit être adopté. À moins d'adopter une motion distincte et claire indiquant que les mémoires reçus pendant la législature précédente soient pris en considération par le Comité pendant la nouvelle législature, les documents qui ont été soumis en février 2011 n'ont pas été pris en considération par le nouveau Comité.

Le CCEK aurait souhaité que le processus de consultation du Parlement soit plus transparent, être informé en temps utile des changements affectant le processus de consultation et que son avis soit pris en considération.

f) Gestion des matières résiduelles

i) Plan de gestion des matières résiduelles

L'analyste en environnement du CCEK informe les membres qu'elle s'est entretenue avec la responsable, à l'ARK, de la rédaction du projet de *Plan de gestion des matières résiduelles* pour le Nunavik. Cette dernière lui a fait part de l'avancement des travaux afférents ainsi que de l'échéancier prévu. Le projet de plan sera présenté au Conseil régional de l'ARK en septembre 2012. Les membres souhaitent prendre connaissance du document de présentation lorsque ce dernier sera disponible.

ii) Aimants sur les matières résiduelles dangereuses domestiques

La secrétaire exécutive informe les membres que les aimants à propos des matières résiduelles dangereuses domestiques ont été distribués dans huit villages du Nunavik, soit Kangirsuk, Kuujjuaq, Kangiqsujuaq, Kangiqsualujjuaq, Salluit, Tasiujaq, Aupaluk et Umiujaq. La distribution se poursuivra au cours des prochains mois dans les autres communautés.

Les membres conviennent de faire un suivi de ce projet pour vérifier si la distribution des aimants a un impact positif sur la gestion de ces matières résiduelles.

4. Budget, secrétariat et membres

a) Régie interne

On informe les membres qu'un contrat d'analyste en environnement à temps partiel a été attribué à M^{me} Nancy Dea pour une période d'un an.

Il est également question de la révision en cours du contrat de location de l'espace de bureau du CCEK à Kuujjuaq.

b) Budget

La secrétaire exécutive avait fait parvenir, à la mi-avril 2012, les prévisions budgétaires 2012-2013 du CCEK à l'administrateur provincial, soit la sous-ministre du MDDEP. Puisque la subvention n'a pas encore été octroyée, les membres demandent qu'un rappel lui soit transmis à ce sujet.

Le comité demande que les frais encourus pour la mise à jour du site Internet soient comptabilisés pour la prochaine réunion.

c) Plan quinquennal

Les membres discutent de différentes actions que le CCEK pourrait entreprendre afin d'atteindre les objectifs prévus à son plan quinquennal 2009-2014. Il est notamment question de relancer les discussions avec le ministère des Transports du Québec à propos de la formation d'un groupe de travail relatif aux infrastructures de transport au Nunavik. On s'entend aussi pour que l'analyste en environnement participe à la tournée d'inspections organisée par le Centre de contrôle environnemental du MDDEP au cours de l'été 2012 et confirme l'existence d'une liste de camps abandonnés au Nunavik.

d) Rapport annuel 2011-2012

La secrétaire exécutive fait un résumé des démarches relatives à la rédaction du rapport annuel 2011-2012 du CCEK et qui concernent plus précisément le texte, les états financiers, la liste de distribution ainsi que les photos. On propose de poursuivre les discussions à ce sujet lors d'une conférence téléphonique en juillet 2012.

5. *Projet de loi fédérale C-38 - Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures*

Le CCEK se penche sur le projet de loi fédérale C-38 - *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures* qui a été adopté en juin 2012. Comme ce projet de loi modifiera près de 60 lois fédérales dont plusieurs ont des impacts sur l'environnement et les autochtones, le CCEK déplore qu'un tel projet de loi ait été adopté aussi rapidement, et ce, sans consulter les différents intervenants concernés. Le CCEK est plus particulièrement préoccupé par l'application potentielle de trois procédures fédérales d'évaluation environnementale au Nunavik. Les membres souhaitent qu'une lettre soit transmise au gouvernement fédéral pour lui indiquer notamment qu'il aurait dû être consulté sur ce projet de loi, et ce, conformément au chapitre 23 de la CBJNQ.

Compte tenu de l'importance du sujet, il sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

6. Plan Nord

a) *Projet de loi no 65 - Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord*

M. Pierre Arcand (ministre, MDDEP) a présenté, en avril 2012 à l'Assemblée nationale, le projet de loi no 65 - *Loi sur la conservation du patrimoine naturel et sur le développement durable du territoire du Plan Nord*. Le projet de loi vise notamment à assurer la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement du Québec de consacrer, d'ici 2035, 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord, soit environ 600 000 km² à la protection de l'environnement, à la sauvegarde de la biodiversité, à la mise en valeur du patrimoine naturel et à divers types de développement qui ne font pas appel à des activités industrielles. En novembre 2011, le CCEK avait d'ailleurs transmis à M. Pierre Arcand un avis à ce sujet.

Les membres échangent à propos d'un projet d'avis préparé à ce sujet et discutent des différentes modifications à apporter au document. Il est plus précisément question de la capacité du gouvernement à honorer ses engagements de protection du territoire en ce qui a trait notamment à la planification écologique, aux aires protégées, aux paysages humanisés ainsi qu'aux évaluations environnementales. Le CCEK pense que les particularités du Nunavik en la matière devraient davantage être prises en considération. Il forme un sous-comité qui se penchera sur la prochaine version du projet d'avis.

Le CCEK a par ailleurs été convoqué par la Commission des transports et de l'environnement dont le mandat est de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques sur le projet de loi no 65. La secrétaire exécutive confirmera la présence du CCEK ainsi que les noms et la qualité des personnes qui le représenteront.

b) *Programme de cession de terres publiques*

En avril 2012, M. Serge Simard (ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune) a annoncé la mise en place d'un programme de cession à titre gratuit de terres publiques destiné aux municipalités situées sur le territoire du Plan Nord. Le programme permettrait à ces municipalités de rendre disponibles de nouveaux espaces requis pour le développement de secteurs résidentiels, commerciaux et industriels.

Les membres voudraient savoir si les communautés inuites sont admissibles à ce programme et demandent qu'une lettre soit transmise à ce sujet au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

c) Renforcement des activités du MDDEP sur le territoire

Les membres discutent de nouveaux développements concernant les interventions du MDDEP au Nunavik. En plus de la mise en place d'un bureau à Chapais, relié à la direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, il est notamment question de l'augmentation du nombre d'employés qui, concernant le territoire nordique, travailleront à la conservation, à l'amélioration des connaissances environnementales et biologiques sur le territoire, à l'analyse et à l'autorisation de projets ainsi qu'aux interventions de contrôle environnemental.

Par ailleurs, les membres discutent du mouvement de personnel au sein d'une direction importante du MDDEP, soit celle qui applique le chapitre 23 de la CBJNQ. Ils se questionnent notamment sur la participation des employés de cette direction au sein des différents comités nordiques prévus à la CBJNQ.

7. *Projet de loi no 71 - Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*

Le CCEK a pris connaissance du projet de loi no 71 - *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*. Dans le cas d'une demande d'autorisation faite en vertu de l'un ou l'autre des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) pour un projet affectant un milieu humide ou hydrique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut exiger du demandeur des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide, hydrique ou terrestre. Adopté le 22 mai 2012, le projet de loi s'applique aussi au Nunavik où les milieux humides ou hydriques occupent une proportion importante du territoire.

8. *Projet de loi no 34 - Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*

En avril 2012, M. Laurent Lessard (ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) a annoncé l'adoption du projet de loi no 34 - *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*. La nouvelle loi comprend, d'une part, des mesures visant le renforcement de l'intégration des actions gouvernementales ainsi que leur efficacité et leur cohérence notamment à l'échelle locale et régionale et, d'autre part, met en œuvre la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016*, rendue publique en novembre 2011. La Stratégie comporte plus de 160 actions dont seulement quelques-unes concernent le Nunavik.

Les membres auraient voulu être consultés à ce sujet. L'analyste en environnement élaborera un projet de lettre pour rappeler au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le mandat du CCEK.

9. Changements climatiques

a) Stratégie d'adaptation 2013-2020

L'analyste en environnement présente au CCEK la *Stratégie gouvernementale d'adaptation aux changements climatiques 2013-2020* du gouvernement du Québec. Elle s'attarde plus particulièrement sur les impacts du réchauffement climatique dans le Nord sur la faune et la flore, les infrastructures ainsi que les activités de chasse, de pêche et de piégeage. Il est également question des mesures d'adaptation possibles pour les communautés vulnérabilisées de sorte que leur bien-être, leur sécurité ainsi que le maintien des services essentiels soient assurés.

Les membres se réjouissent que plusieurs des recommandations du CCEK aient été retenues. Cela témoigne par ailleurs de la volonté du gouvernement de conserver la biodiversité nordique, de favoriser, au niveau municipal, l'intégration des préoccupations de l'administration publique et de développer davantage les connaissances relatives au Nunavik.

b) Plan d'action 2013-2020

Le CCEK félicite le gouvernement du Québec d'avoir élaboré son *Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques* qui comprend une trentaine de priorités intégrant les principes de développement durable à propos de deux mesures : la réduction des émissions des gaz à effets de serre et l'augmentation de la résilience de la société relativement aux impacts du réchauffement climatique. Plusieurs particularités nordiques y sont d'ailleurs considérées.

Les membres émettent toutefois quelques réserves. Par exemple, peu d'actions s'avèrent concrètes et mesurables pour le Nunavik. Il semble, de plus, difficile de distinguer les actions destinées au Nord, de celles au Sud. Les membres auraient aussi voulu voir une hiérarchisation des priorités et connaître les étapes de mise en œuvre du plan d'action. Ils auraient ainsi souhaité être informés de l'échéancier et de l'enveloppe budgétaire réservée pour ce plan d'action. Le CCEK assurera un suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

10. Exploration minière

a) *Mise en œuvre de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*

Les membres se penchent sur la section 7.1.7 de la CBJNQ et s'intéressent plus particulièrement à la proximité des activités d'exploration, d'extraction et d'exploitation minières avec les terres de catégorie I et les terres immédiatement adjacentes à ces dernières. Cette section de la CBJNQ indique notamment que l'exploration minière est interdite dans les terres de catégorie I, à moins d'obtenir un consentement de la communauté. Les membres discutent aussi de l'évaluation des répercussions de ces activités, c'est-à-dire de leur assujettissement aux dispositions du régime de protection de l'environnement et du milieu social établi au chapitre 23 de la CBJNQ et au chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La discussion se poursuivra lors d'une prochaine réunion.

b) *Rencontre avec les intervenants locaux*

Le CCEK accueille différents intervenants locaux concernés par les projets miniers menés au Nunavik.

D'une part, M. Jean-Marc Séguin, directeur technique au Fonds d'exploration minière du Nunavik, présente l'état d'avancement des activités d'explorations minières dans la région. Il explique notamment le processus menant à l'obtention des claims. De plus, il donne quelques exemples où des compagnies n'ont pas respecté les droits relatifs aux terres de catégorie I. Le CCEK fait part de ses préoccupations concernant le fait que les compagnies soient peu informées des particularités du régime minier en place au Nunavik ainsi que des particularités régionales en matière d'environnement. Un membre fait remarquer que les activités d'exploration menées dans des secteurs isolés rendent leur surveillance difficile.

D'autre part, M. Joseph Annahatak et M^{mes} Louisa Jeannie Thomassi et Mary Nassak parlent de leurs préoccupations concernant les projets miniers sur des claims adjacents à des terres de catégorie I. Dans certains cas, les activités minières peuvent avoir des répercussions négatives sur les territoires où les Inuits exercent leurs activités d'exploitation. Ces intervenants abordent de plus l'importance de préserver des sites importants de pêche et de chasse, tel que le lac Tasirjuakuluk (lac Robert), qui contribuent à pourvoir à l'alimentation traditionnelle des Inuits de Quaqtuaq, Kangirusk et Aupaluk. De plus, on mentionne qu'une séance d'information publique a été diffusée à la radio, le 18 juin 2012, pour renseigner la population à l'égard des activités minières en cours et répondre à ses questions. Les communautés souhaitent néanmoins être mieux informées à propos des projets miniers, et ce, peut importe l'étape de réalisation des projets. Les membres du CCEK soulignent l'importance pour la Commission de la qualité de l'environnement Kativik de tenir des consultations

publiques et de faire connaître les projets des compagnies minières ainsi que la procédure d'évaluation environnementale et sociale prévue au chapitre 23 de la CBJNQ.

c) Visite du territoire

En raison de l'intérêt des compagnies minières pour le secteur entourant les villages nordiques de Quaqaq, Kangirsuk et Aupaluk et de l'augmentation des activités de prospection, le CCEK s'intéresse au développement des projets miniers. Les membres ont effectué une sortie sur le terrain pour visiter des camps provisoires ainsi que des sites de forage actifs depuis quelques années dans la région. Préoccupés par les impacts importants que le projet « Hope Advance Oceanic » d'Oceanic Iron Ore Corp. pourrait avoir sur l'environnement et le milieu social, ils se rendent à Aupaluk, la plus petite communauté du Nunavik.

Les membres ont également visité un site d'exploration minière abandonné restauré par l'ARK. Désigné PJ-1, le site a nécessité des travaux de restauration de grande envergure afin d'y évacuer les barils, les débris métalliques et de bois, certaines pièces d'infrastructure, l'équipement lourd, les réservoirs ainsi que les déchets dangereux, tels que la peinture, les batteries, l'huile, le carburant, les extincteurs d'incendies et les transformateurs abandonnés. Un bâtiment, pouvant servir d'abri ou de camp de chasse aux habitants des villages à proximité, a été laissé sur le site.

11. *Plan Nunavik*

Les membres ont pris connaissance du *Plan Nunavik* qui a été préparé par la Société Makivik et l'ARK et échangent à son sujet. Ce plan dresse un portrait général historique, politique, légal et social des Inuits du Nunavik, avant et après les négociations menant à la signature de la CBJNQ. Reprenant à peu près les mêmes secteurs de développement que ceux présentés dans le Plan Nord du gouvernement du Québec, il décrit aussi les développements souhaités sur le territoire au cours des 25 prochaines années, et ce, dans le respect de la culture et du territoire des Inuits.

Le CCEK accueille de façon favorable le *Plan Nunavik* qui comprend des renseignements pertinents et actuels dont pourraient bénéficier les gouvernements et les promoteurs projetant développer la région. Un membre remarque aussi que la population du Nunavik devra se familiariser avec le plan et se demande si celle-ci a été consultée dans le cadre de la rédaction de ces priorités. Le CCEK est toutefois étonné de constater que la protection de l'environnement et le développement durable ne font pas l'objet d'un chapitre particulier, ce qui laisse sous-entendre qu'il ne s'agit pas d'une priorité. Ce sujet

sera repris lors de la prochaine réunion et un projet de lettre sera préparé afin de transmettre des commentaires aux organisations inuites.

12. Symposium scientifique international : planifier la conservation des grands écosystèmes nordiques québécois

Un membre du CCEK résume les activités auxquelles il a pris part durant le « Symposium scientifique international : planifier la conservation des grands écosystèmes nordiques québécois » qui s'est tenu les 26 et 27 avril 2012, à Montréal. Organisé conjointement par les organismes Pew Charitable Trusts, l'Initiative boréale canadienne, la Fondation Prince Albert II de Monaco et le MDDEP, le symposium a compté une soixantaine de participants qui ont partagé des connaissances et échangé à propos des enjeux de conservation pour la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental de protéger 50 % du territoire du Plan Nord. Des documents relatifs aux ateliers de travail ainsi que les présentations des conférenciers sont disponibles sur le site Internet officiel du symposium.

Le CCEK souhaiterait suivre de près l'exercice de planification écologique entrepris par le MDDEP.

13. Conférence de l'Année polaire internationale 2012

La conférence de l'Année polaire internationale 2012, intitulé « De la connaissance à l'action », s'est tenue du 22 au 27 avril 2012 à Montréal. Issus d'une soixantaine de pays, des scientifiques, des responsables de politiques gouvernementales, des résidents des régions arctiques, des représentants d'industries ainsi que des éducateurs ont discuté à propos des impacts des changements climatiques dans les régions polaires et des adaptations nécessaires pour les communautés et les écosystèmes.

Pour le Nunavik, les changements climatiques comportent des enjeux primordiaux pour lesquels le CCEK assure un suivi. C'est pourquoi trois membres ainsi que la secrétaire exécutive ont participé à l'évènement. Ces derniers ont assisté à de nombreuses présentations portant sur divers sujets tels que la gouvernance, la politique et la gestion environnementale; les polluants; le développement durable; la santé, le bien-être et la sécurité alimentaire; ainsi que la biodiversité et les écosystèmes. Ils mentionnent également que certains besoins semblaient plus souvent exprimés par les participants. On chercherait notamment des façons d'améliorer la collaboration et le transfert de connaissances entre les différents organismes à vocation nordique, entre les différents paliers de gouvernement et entre les milieux scientifiques et politiques.

Les membres du CCEK amorcent une réflexion à ce sujet. En regard du mandat du comité, ils échangent entre autres sur les moyens de favoriser le réseautage dans le domaine environnemental au Nunavik. Les échanges se poursuivront à la prochaine réunion.

14. Divers

a) Atelier du CCCPP à propos du déclin du caribou

Le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) organise un atelier intitulé « Le déclin du caribou : inquiétudes partagées, solutions communes », qui se tiendra les 11, 12 et 13 septembre 2012 à Montréal, et pour lequel il a fait parvenir une invitation au CCEK. Le but principal de l'atelier est de donner aux participants une occasion de partager leurs avis sur le rôle que les groupes d'utilisateurs devraient jouer pour essayer de ralentir la diminution de la population de caribous et pour contribuer au rétablissement de ces troupeaux.

Le CCEK est préoccupé par la baisse importante du nombre de caribous observée au cours des dernières années. Selon le principe directeur du chapitre 23 de la CBJNQ relatif à la protection des droits de chasse, de pêche et de trappage des autochtones, le CCEK participera à cet atelier.

b) Chronique du CCEK dans Makivik Magazine

L'éditeur de *Makivik Magazine* a consenti à rétablir la chronique « Coin vert ». Sous la responsabilité de l'analyste en environnement du CCEK, les articles qui y seront publiés informeront la population sur les pratiques environnementales à prioriser ainsi que des initiatives intéressantes en la matière, tel que le CCEK l'avait fait en 2008 et 2009.

Pour l'édition d'été 2012, le comité se penche sur un projet d'article relatif à la réduction de consommation du papier. Concernant l'édition d'automne 2012, il est décidé qu'une version provisoire de l'article sera transmise aux membres et approuvée par courriel. Il est aussi entendu que les sujets des prochaines éditions seront choisis lors des réunions du CCEK. L'analyste en environnement préparera une liste de suggestions de sujets pour la prochaine réunion.

15. Dates et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCEK aura lieu les 5 et 6 octobre 2012 à Québec.

Stéphanie Benoit

Stéphanie Benoit
Secrétaire exécutive
16 janvier 2013